

Je demande au secrétaire parlementaire de nous dire, de façon claire et concise, au nom du gouvernement, pourquoi les Néo-Écossais sont victimes de discrimination tandis que les Ontariens sont favorisés. Je le répète c'est de l'injustice et de la discrimination. J'espère qu'on y mettra un terme sur-le-champ.

**M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>lle</sup> MacDonald), je voudrais donner au député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) une réponse détaillée aux questions qu'il a posées le 8 avril 1986 au vice-premier ministre (M. Nielsen), au sujet d'une apparente diminution des fonds affectés à la formation professionnelle en Nouvelle-Écosse.

Pour commencer, je voudrais signaler que les fonds consacrés par le gouvernement fédéral aux programmes de formation ne seront pas réduits cette année. Le gouvernement déboursera le même montant que l'année dernière, 90 p. 100 de cette somme étant directement remis aux établissements et 10 p. 100 servant à financer les achats effectués par des tiers dans ces institutions dans le cadre des programmes de Planification de l'emploi. De plus, si ces achats se montent à moins de 10 p. 100, le gouvernement a accepté de verser la différence aux provinces. Des crédits sont également prévus pour combler la différence en 1987-1988 et 1988-1989 et pour accélérer l'adaptation des structures administratives et des établissements provinciaux aux besoins du marché du travail.

L'achat direct de programmes de formation en établissement répond aux besoins du marché du travail et on n'a pas recours à cette solution de façon arbitraire. Le député de Cape Breton—Richmond-Est a signalé les récents licenciements dans le domaine de la formation professionnelle. Je tiens à préciser à la Chambre que ces licenciements ne sont pas le résultat d'une réduction des crédits fédéraux. Ils découlent plutôt d'une décision du gouvernement provincial tendant à mettre l'accent sur la formation relative aux métiers de la construction plutôt que sur la formation industrielle, à la suite d'une évolution de la demande sur le marché du travail.

Au Cap-Breton, la demande de programmes de formation industrielle a baissé au cours des deux dernières années. C'est ce qui explique qu'on ait consacré davantage de crédits à un autre établissement de la Nouvelle-Écosse où l'on enseigne les métiers de la construction plutôt qu'à un établissement du Cap-Breton qui se spécialise dans la formation industrielle. Cependant, ce choix est de compétence provinciale. Le gouvernement fédéral ne peut être tenu responsable du licenciement de professeurs d'établissements provinciaux, qui fait suite à une décision provinciale relative à l'apprentissage. Je le répète, la décision provinciale vise à satisfaire la demande sur le marché du travail.

Le gouvernement fédéral négocie de nouveaux programmes de formation avec toutes les provinces, depuis juillet dernier. Les négociations sont et demeureront fondées sur les principes fondamentaux de la stratégie de planification de l'emploi, auxquels toutes les provinces ont souscrit en février 1985. Nous ne réduisons pas les crédits fédéraux consacrés à la formation au cours de l'année qui vient, et nous avons fait savoir que nous étions disposés à garantir que les crédits affectés aux

achats directs et indirects demeureront inchangés par rapport à l'année dernière.

• (1810)

Oui, nous proposons de réaffecter certains crédits destinés à la formation afin d'accroître la participation du secteur privé. Cette réaffectation s'impose afin de pouvoir offrir un choix de programmes de formation en établissement et au travail avec des ressources suffisantes mais limitées.

Il y a lieu de procéder à ces changements d'une manière ordonnée pour éviter de perturber les établissements publics qui devront adapter leurs programmes de façon à retirer leur part des ressources plus considérables que l'entreprise privée consacrerait à la formation.

Le gouvernement espère que, en cédant à l'entreprise certaines décisions dans le choix des programmes de formation, il ouvrira de nouvelles avenues aux établissements provinciaux, puisque l'entreprise privée sera appelée à parrainer et à financer une partie des cours dans ces établissements et ailleurs.

[Français]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LA PAPETERIE DE MATANE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT. B) L'ENTENTE PERMETTANT LA RÉALISATION DE LA PAPETERIE DE MATANE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, je me demande si je dois faire mon *Late Show* avec ce qu'on vient de vivre, de l'hypocrisie parlementaire au débat sur les langues officielles. Et c'est le même qui a manipulé tout cela qui doit me répondre.

Mais je vais y aller quand même avec la question du 7 avril 1986, adressée au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Je lui demandais pourquoi il n'acceptait pas de signer l'accord—il avait donné sa parole au ministre des Richesses naturelles du Québec, M. Ciaccia, au sujet de la papeterie de Matane.

Monsieur le Président, comme dans plusieurs dossiers, que ce soit au Québec, dans le dossier de la Domtar, dans le dossier Gulf-Ultramar, et dans plusieurs dossiers comme celui-ci, dans le dossier de Matane, la population du Québec voit toujours que les ministres et le premier ministre (M. Mulroney) ne respectent pas leurs paroles.

Ici, ce n'est pas n'importe qui qui demande. C'est le ministre du gouvernement du Québec, en qui je pense avoir pas mal plus confiance qu'au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Ces deux personnes se sont entendues. Le ministre avait donné sa parole qu'il signerait la lettre conjointe que M. Ciaccia lui a fait parvenir, suite aux négociations avec des fonctionnaires. Il l'avait fait parvenir à la compagnie en question, afin que celle-ci puisse discuter des offres, des offres de subventions, des possibilités que le gouvernement lui offrait.

Le ministre du Québec était au courant, comme le ministre fédéral, que la compagnie devait avoir une main-mise et que toute la transaction se déciderait aujourd'hui, le 24 avril. Mais ceci n'empêchait pas le ministre de signer l'offre qu'il faisait à l'entreprise d'accepter de s'implanter dans la région de Matane afin que ceux-ci puissent discuter et éviter des retards inutiles.